



Press Information . Communiqué de presse . Comunicado de prensa

---

## **Le Code déontologique du CII pour la profession infirmière révisé examine les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19**

### ***Les conditions de travail des infirmières, la protection des données et le rôle des infirmières dans la santé mondiale mis en évidence dans une nouvelle publication interactive***

**Genève, Suisse, 20 octobre 2021** – Le Conseil International des Infirmières (CII) a publié aujourd'hui sa nouvelle version révisée du *Code déontologique pour la profession infirmière*, un exposé des valeurs éthiques, des responsabilités et du devoir professionnel des infirmières, définissant et guidant la pratique éthique des soins infirmiers dans les différents rôles qu'elles assument. Le *Code* sert de référence aux infirmières du monde entier depuis qu'il a été adopté pour la première fois en 1953.

Annette Kennedy, la Présidente du CII, a déclaré :

« Nous publions le nouveau *Code* à l'occasion de la Journée mondiale de la déontologie pour relever les changements que nous constatons dans les conditions de travail des infirmières, les défis auxquels elles font face et les dilemmes d'éthique que la COVID-19 a mis en lumière. »

« Servant de guide aux infirmières dans leurs choix de tous les jours, le *Code* révisé souligne qu'il faut protéger et soutenir les infirmières et veiller à ce qu'elles disposent de l'apprentissage, de la formation et des ressources appropriés pour dispenser la meilleure qualité de soins à tous les patients. »

L'édition révisée de 2021 compte quatre grands volets formant un cadre de conduite éthique : les infirmières et les patients ou d'autres personnes ayant besoin de soins ou de services infirmiers ; les infirmières et la pratique ; les infirmières et la profession ; et les infirmières et la santé mondiale. Le *Code* contient également des tableaux destinés à aider les infirmières à traduire les normes en actes.

Le *Code déontologique du CII pour la profession infirmière* est périodiquement examiné et révisé pour tenir compte des réalités des soins infirmiers et des soins de santé dans une société en perpétuelle évolution. La version de 2021 a fait l'objet d'un examen complet et approfondi d'un groupe directeur d'experts, des membres du Conseil d'administration du CII et du personnel de l'organisation, avant d'être traduite en espagnol et en français. Une version en allemand sera lancée vendredi par les associations nationales d'infirmières membres du CII en Allemagne (DBfK Bundesverband), en Autriche (Österreichischer Gesundheits und Krankenpflegeverband) et en Suisse (Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner SBK – ASI).

Le *Code déontologique du CII pour la profession infirmière* donne aux infirmières des orientations éthiques s'agissant de leurs rôles, devoirs, responsabilités, conduite, jugement professionnel, mais aussi de leurs relations avec les patients, les autres personnes recevant des soins ou des services infirmiers, les collègues de travail et les professions apparentées. Le *Code* est une base pour progresser en combinaison avec les lois, réglementations et normes professionnelles nationales qui régissent la pratique des soins infirmiers.

La version de 2021 du [Code déontologique du CII pour la profession infirmière](#) est disponible sur le site Web du CII.

Veillez trouver des présentations vidéo sur le nouveau Code de déontologie des infirmières du CII par les membres du conseil d'administration du CII, [Lisa Little](#) et [Roswitha Koch](#), et l'infirmière en chef du CII, [Michelle Acorn](#).

\* \* \*

**Note aux rédacteurs :**

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières, représentant les millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre pour des soins de qualité pour tous et pour des politiques de santé solides, partout dans le monde.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Gyorgy Madarasz, attaché de presse,  
[madarasz@icn.ch](mailto:madarasz@icn.ch)  
Tél. +41 22 908 01 16

[www.icn.ch](http://www.icn.ch)